



Refus de succession a cause des dettes que mon papa à contracter.

Par **BEAUMONT veronique**, le **14/12/2017** à **09:03**

Bonjour

Mon papa viens de nous quitter.

Il était sous curatelle car plus en capacité de gérer ses finances. Ma maman est aussi mise sous cette même protection. Je suis la seule enfin du couple mais ils ont eu chacun de leur cotés d' autres enfants.

Mes parents ont un dossier de surendettement (au nom de mr et mme) car ils ont contracter des crédits a ne plus savoir ou en donner de la tête. Aujourd'hui que mon papa est décédé comment cela va t il se dérouler pour le remboursement de ces crédits? Sachant que ma maman a peu de rentrer d' argent avec sa petite retraite (200e). Notre curatelle n' est pas hyper efficace en ce qui concerne les démarches administrative ce qui m' agace et elle ne sait donc pas répondre a nos interrogations.

Moi l' enfant du couple, et les enfants de mon papa devons nous signé un act notarial afin de refuser la succession pour ne pas récupérer les dettes?

J' avoue que je n' ai pas l' esprit très claire, la perte de mon papa est déjà une grosse épreuve alors ce pencher la dessus me dépasse totalement.

Je vous remercie par avance de m' avoir lu et de vos éventuelles réponses.

Véronique

Par **youris**, le **14/12/2017** à **10:00**

bonjour,

il faut savoir si les crédits ont été souscrits avec une assurance en cas de décès.

si vous pensez que la succession est déficitaire, vous pouvez renoncer à la succession qui ira alors aux héritiers suivants.

voir ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1199>

salutations

Par **BEAUMONT veronique**, le **14/12/2017 à 21:53**

Merci de votre réponse

Cordialement